







**PROCES VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'EVALUATION DES CANDIDATURES D'ENTREPRISES EN VUE DE L'OBTENTION D'UN FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES CREDITS DU GUICHET CHOC ALIMENTAIRE (GCA) DU FMI.**

**Jeudi, 01 juin 2023**

Jeudi, 01 juin 2023, la deuxième session du Comité de pilotage installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage dans le cadre de la mise en œuvre des ressources du GCA du FMI, s'est tenue à 15 heures sur invitation de son président dans la salle de réunion de Madame la secrétaire générale dudit département.

**Étaient présents (Nom des participants) :**

| Titre   | Structure | Rôle au CP               | Signature   |
|---|-----------|--------------------------|---|
| <b>Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM)</b>                  | MPEM      | Vice-Président du Comité |    |
| <b>Directrice Générale Adjointe du Fonds de Développement Agricole (FODA)</b>                     | FODA      | Rapporteuse              |   |
| <b>Représentant de la Cellule Technique de Suivi des Programmes du MEF</b>                        | MEF       | Membre                   |  |
| <b>Directeur National du Service de Suivi et de Coordination des Projets et Programmes du MAE</b> | SSCPP     | Membre                   |  |
| <b>Représentant de la Chambre Nationale de l'Agriculture</b>                                      | CNA       | Membre                   |  |
| <b>La Directrice Nationale de la Production Animale et de l'Alimentation Animale</b>              | DNAPA     | Membre                   |  |

Les travaux du Comité se sont tenus sous la conduite effective de Monsieur Ibrahima Kalil GUEYE, Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime.

L'ordre du jour comme indiqué ci-dessus a porté essentiellement sur l'évaluation de l'offre du GIE « LES AVICULTEURS DE GUINEE » pour l'acquisition de 10.000 tonnes de maïs.



Ouvrant la séance à 15h15mn, Monsieur le CC a commencé par remercier les membres présents pour avoir répondu à l'invitation et demandé à chacun de se présenter pour savoir si le quorum est atteint pour le démarrage effectif des travaux.

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Dans le cadre de riposte du Gouvernement aux choc des prix des produits agricoles entraînés par la guerre en Ukraine, le Gouvernement guinéen a obtenu des ressources du Fonds Monétaire International (FMI) au titre du Guichet Choc Alimentaire (GCA). Le but est d'atténuer les impacts de la crise sur la situation de la sécurité alimentaire en Guinée. Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du FMI pour un montant total équivalent à 53,55 millions de DTS (environ USD 71 millions), le Gouvernement a alloué au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, à travers le FODA, une partie de ce montant pour l'exécution de son budget pour l'exercice 2023.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage envisage d'utiliser les fonds qui lui sont alloués pour effectuer des paiements aux acteurs Agricoles pour l'achat et la distribution des intrants agricoles en République de Guinée.

L'objectif du projet vise à mettre en place un mécanisme de financement des acteurs agricoles capables d'utiliser les fonds du Ministère pour aider les acteurs des chaines de valeur ciblée à accéder facilement aux intrants agricoles à des prix abordables.

À cet effet, il a été constitué et installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage un Comité de Pilotage ayant la charge d'approuver les projets devant faire l'objet de financement sous forme de crédit remboursable.

## **II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS OU SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Acquisition des 10.000 tonnes de maïs**

- Être une entreprise ou un consortium (de cinq entreprises au maximum) appartenant en majorité à des citoyens de nationalité guinéenne
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'aviculture
- Être prêt à contribuer à hauteur de 10 à 20% au coût d'acquisition de l'intrant
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan de distribution proposé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- Être disposé à rembourser intégralement les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA, déduction faite des subventions accordées par la convention (le cas échéant)
- Être disposé, dans la mesure du possible, à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques

### **2. Financement pour soulager les populations pendant la fête de Tabaski 2023 à travers la commercialisation des petits ruminants**

- Être une entreprise ou un consortium (de cinq entreprises au maximum) appartenant en majorité à des citoyens de nationalité guinéenne
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan de distribution proposé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage



- Être disposé à rembourser intégralement les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA, déduction faite des subventions accordées par la convention (le cas échéant)
- Être disposé, dans la mesure du possible, à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques.

### **3. Dossiers de candidatures et critères d'évaluation**

Le dossier de candidature doit comporter :

- Les documents administratifs (RCCM, NIF, CNSS, Agrément, certificat de non-faillite ou document équivalent ...)
- Un plan détaillé de mise en œuvre des activités par rapport à la distribution, à la vente, en relation avec les directions techniques, etc. ;
- Un budget détaillé et l'apport de l'Entreprise ou de la coopérative ;
- Une synthèse d'une page qui présente les éléments clés de la garantie de l'Entreprise ;
- Les documents soumis doivent être rédigés en langue française.

## **III. DEROULEMENT DE L'EVALUATION**

### **1. Acquisition de 10.000 tonnes de maïs**

La session a consisté à analyser minutieusement la candidature du GIE « **Les Aviculteurs de Guinée** » qui avait fait l'objet d'une première évaluation le 16 mai dernier.

Le comité a passé en revue l'ensemble des recommandations qui sont, entre autres :

- Obtenir une lettre de non-endettement et les relevés bancaires des structures membres du GIE pour prouver la capacité financière à mener à bien l'acquisition des 10 000 Tonnes de maïs ;
- Demander au promoteur de fournir une garantie solide pour couvrir le prêt.
- Renforcer l'offre technique et financière du promoteur à travers un accompagnement particulier en partenariat avec l'APIP, le FODA et la DNAPA. Si nécessaire recruter un consultant qui pourra appuyer dans la rédaction d'un business plan complet.
- Dans le document de convention, il faut remplacer la partie sur le financement direct (virement sur le compte direct de la structure) par un paiement sur facture pro-forma du fournisseur (paiement direct au fournisseur et pas au promoteur). Cela permettrait de s'assurer que les fonds sont utilisés à bon escient.

À la suite des recommandations émises par le comité ci-dessus, les éléments suivants ont été obtenus :

- Plan d'affaires détaillée et contenant l'offre technique et financière complète ;
- Tableau détaillé du coût de revient ;
- Les lettres d'engagement solidaire signées par chaque membre du groupement ;
- Une promesse orale de fournir les relevés bancaires et la preuve de disponibilité des fonds dans le compte bancaire dédié.
- La convention prend en compte la recommandation sur le décaissement sur présentation de la facture du fournisseur.

### **2. Financement pour soulager les populations pendant la fête de Tabaski 2023 à travers la commercialisation des petits ruminants**

les échanges ont porté sur :



- la présentation du contexte par Madame la Directrice Nationale de l'Alimentation et des Productions Animales.
- les interventions sur le mode opératoire qui prend en compte la libre concurrence et la question du coût.
- Analyser l'offre pour l'activité du GCA d'acquisition de petits ruminants en vue de la fête de Tabaski ;
- Statuer sur l'approbation ou le rejet des dossiers évalués avec émission de réserves ou recommandation le cas échéant.

#### **IV. DECISIONS**

##### **1. Acquisition de 10.000 tonnes de maïs**

À l'issue des échanges, le Comité a donné son accord pour le financement de la structure sous réserve de la prise en compte des observations ci-après :

- Ressortir les grandes lignes du plan de mise en œuvre dans la convention et mettre les détails en annexes (plan de distribution, fixation des prix, etc...);
- Préparer la lettre de garantie solidaire et indéfinie par le FODA et la faire signer par tous les membres du GIE pour une meilleure sécurisation et rationalisation des ressources décaissées ;
- Obtenir les relevés bancaires et la contribution des 10% avant le décaissement des fonds affectés à l'opération.

##### **2. Financement pour soulager les populations pendant la fête de Tabaski 2023 à travers la commercialisation des petits ruminants**

Comme indiqué plus haut, Madame la DNAPA a expliqué l'opération tabaski 2023 permettant d'accompagner le processus de commercialisation du bétail qui connaît chaque année la flambée des prix mettant les populations dans l'incapacité de s'acquitter de leur devoir religieux.

Pour y remédier, le Ministère en charge de l'Élevage a initié cette année 2023 la commercialisation des petits ruminants sur les ressources affectées dans le cadre du Guichet Choc Alimentaire (GCA).

L'objectif principal visé est de mettre en place un mécanisme de financement des marchands de bétails qui doivent acheter les moutons et les revendre à un prix abordable (consensuel) par nos populations.

Aux termes des discussions, le Comité a approuvé l'opération sous réserve de la prise en compte des actions ci-après :

- Elaborer sans délai, une note conceptuelle pour justifier ladite opération ;
- Expliquer de façon plus détaillée le mode opératoire pour une meilleure accessibilité (coût...) afin d'atténuer les souffrances des populations en cette période.

**Le rapporteur**

**FODA**